



PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

ALERTE SÉCHERESSE



COLLECTIVITÉS

RESTRICTIONS EN VIGUEUR



Auto-limitation



Interdiction



Arrosage des espaces
arborés et massifs
de fleurs entre 8h et 20h



Nettoyage des trottoirs
et voiries
(sauf impératif sanitaire et sécuritaire)



Arrosage des pelouses
(sauf terrain de sport entre 20h
et 8h)



Remplissage et vidange
des piscines à usage
collectif



Alimentation des
fontaines publiques et
privées d'ornement si
circuit ouvert



Manœuvres d'ouvrage sur
les cours d'eau et plans
d'eau connectés (sauf sous
certaines conditions)

L'intégralité des restrictions est détaillée dans l'arrêté en vigueur.



Plus d'informations sur www.maine-et-loire.gouv.fr
rubrique Action de l'État / Environnement, eau, ... / Eau et milieux aquatiques
ou via le code : mtect.fr/506



@Prefet49

Soyons
écocitoyens
Préservez
la ressource
en eau !